



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Mairie

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2018

Présents : Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Jean-Pascal MERCIER, Michel MAGNE, Clément THERY, Myriam BOURNAZEL, Hélène NANCIU, Frédéric PONS

Excusés : Julie BARRAL

Absents :

Représentés : Denise PEIGNAUD par Myriam BOURNAZEL

Secrétaire de séance : Clément THERY

Vote du compte administratif 2017 BP M14 (DE 2018 01)

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2017 du budget général

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		50 291.79		167 732.15		218 023.94
Opérations exercice	136 123.43	72 476.11	317 581.04	327 352.74	453 704.47	399 828.85
Total	136 123.43	122 767.90	317 581.04	495 084.89	453 704.47	617 852.79
Résultat de clôture	13 355.53			177 503.85		164 148.32
Restes à réaliser	65 290.00	10 577.00			65 290.00	10 577.00
Total cumulé	78 645.53	10 577.00		177 503.85	65 290.00	174 725.32
Résultat définitif	68 068.53			177 503.85		109 435.32

Monsieur Jean-Pascal MERCIER, Président de séance, met aux voix, Monsieur le Maire s'abstenant.

Le Conseil municipal vote le CA 2017 - BP 14 :

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Hélène NANCIU)

Vote du compte de gestion 2017 BP M14 (DE 2018 02)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la comptabilité du percepteur est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune et qu'il convient de voter les comptes de gestion 2017 du BP M14.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Hélène NANCIU)

Affectation du résultat de fonctionnement BP M14 (DE 2018 03)

Il résulte un excédent de fonctionnement de **177.503.85** qui sera affecté de la façon suivante, au BP 2018 au compte 1068 : **68 068.53** (couverture du déficit d'investissement) et excédent reporté 002 : **109.435.32.**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote du compte administratif 2017 BP M49 (DE 2018 04)

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2017 du budget Eau&Assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 239.78		5 784.49		13 024.27
Opérations exercice	32 482.77	26 006.05	30 383.79	34 976.58	62 866.56	60 982.63
Total	32 482.77	33 245.83	30 383.79	40 761.07	62 866.56	74 006.90
Résultat de clôture		763.06		10 377.28		11 140.34
Restes à réaliser	13 467.00	3 497.00			13 467.00	3 497.00
Total cumulé	13 467.00	4 260.06		10 377.28	13 467.00	14 637.34
Résultat définitif	9 206.94			10 377.28		1 170.34

Monsieur Jean-Pascal MERCIER, Président de séance, met aux voix, Monsieur le Maire s'abstenant.

Le Conseil municipal vote le CA 2017 - BP 49 :

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Hélène NANCIU)

Vote du compte de gestion 2017 BP M49 (DE 2018 05)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la comptabilité du percepteur est conforme aux écritures de la comptabilité de la commune et qu'il convient de voter les comptes de gestion 2017 du BP M49.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Hélène NANCIU)

Affectation du résultat de fonctionnement BP M49 (DE 2018 06)

Il résulte un excédent de fonctionnement de **10.377.28** qui sera affecté de la façon suivante, au BP 2018 au compte 1068 : **9.206.94** (couverture du déficit d'investissement) et excédent reporté 002 : **1.170.34.**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote des taux d'imposition 2018 (DE 2018 07)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés pour l'année 2017:

Taxe d'habitation :

7.61%

Taxe Foncier bâti : 15.30%

Taxe Foncier non bâti : 39.50%

Il propose au Conseil Municipal d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 sur les bases d'imposition prévisionnelles fournies par la Direction Générale des Finances Publiques:

Taxe habitation : 271.900 7.06%

Taxe Foncière (bâti): 296.800 15.30%

Taxe Foncière (non bâti) 13.700 39.50%

Voté à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2018 - BP M14 (DE 2018 08)

Dépenses de fonctionnement	391.963
Recettes de fonctionnement	282.528
RF 002	109.435
Total Recettes :	391.963
Dépenses d'investissement :	41.498
Restes à Réaliser	65.290
DI 001	13.356
Total Dépenses :	120.144
Recettes d'investissement	109.567
Restes à Réaliser	10.577
Total Recettes :	120.144
Total du Budget :	512 107

Monsieur le Maire met aux voix :

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Hélène NANCIU)

Vote du budget primitif 2018 - BP M49 (DE 2018 09)

Dépenses de fonctionnement	36.148
Recettes de fonctionnement	34.978
RF 002	1.170
Total Recettes :	36.148
Dépenses d'investissement :	21.687
Restes à Réaliser	13.467
Total Dépenses :	35.154
Recettes d'investissement	30.894
Restes à Réaliser	3.497
RI 001	763
Total Recettes :	35.154
Total du Budget :	71 302

Monsieur le Maire met aux voix :

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Hélène NANCIU)

Echange de parcelles avec le Département de l'Hérault (DE 2018 10)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande faite auprès du Département de l'Hérault, de procéder à un échange de parcelles, dans le cadre des travaux d'aménagement du hameau de Navacelles.

Il donne lecture de la délibération de l'assemblée départementale en date du 12 février 2018 approuvant le principe d'échange des parcelles cadastrées AL 92, 93 129 et 140 (parcelles appartenant au Département) et des parcelles cadastrées AM 9 et 128, AK 45 et 108 (parcelles appartenant à la commune de Saint Maurice Navacelles).

Les parcelles cédées par le Département ont une valeur identique à celles échangées et cédées par la commune, d'où un échange sans soulte.

Voté à l'unanimité.

Convention d'entretien des dépendances d'une partie de la RD130 en traverse du hameau de Navacelles (DE 2018 11)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du hameau de Navacelles, la commune prendra à sa charge l'entretien des dépendances, une fois aménagées, d'une partie de la RD130 en traverse du hameau.

Il s'agit de la partie située sur la RD130 du PR41+920 à 42+000 et 42+350 à 42+570 dans la traverse du hameau de Navacelles.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention du Département de l'Hérault, approuvée par la commission permanente en date du 14 février 2018. Cette convention est établie pour une durée de 30 ans qui commencera à courir le jour de la réception des travaux, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Voté à l'unanimité.

Convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'énergie (Hérault Energies) (DE 2018 12)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la convention de partenariat entre la commune et Hérault Energies sur le dispositif des certificats d'énergies (CEE) prend fin dans les prochains mois et qu'il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans.

Le seuil élevé interdit à la quasi-totalité des communes de l'Hérault de prétendre accéder individuellement à ce marché et compte tenu de la complexité de la mise en oeuvre du dispositif, Hérault Energies a souhaité proposer aux communes une mutualisation des économies d'énergies réalisées sur leurs installations d'éclairage public ainsi que dans leurs bâtiments.

Voté à l'unanimité.

Convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (DE 2018 13)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé en juillet 2015 une convention avec la Communauté des Communes du Lodévois et Larzac (CCL&L) pour la mise en place au sein de cette dernière, d'un service mutualisé afin d'assurer l'instruction technique des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.

La CCL&L a résilié cette convention initiale par délibération en date du 15 février 2018, et propose aux communes une nouvelle convention avec le principe du financement du service mutualisé du droit des sols à l'acte.

Le principe financier et le paiement à l'acte selon les tarifs ci-dessous et les paiements seront réalisés selon le calendrier suivant :

- Juin année N : paiement de 50 % sur la base du réalisé année N-1
- Janvier année N+1: paiement du solde des dossiers réellement instruits année N

	CU b	DP ou Acte modifié	PC	PA	PD	AT
Valeur de l'acte (Réf AMF)	0.4	0.7	1	1.3	0.7	0.7
Coût de l'acte €	60	105	150	195	105	105

Les tarifs peuvent évoluer en fonction de l'évolution des coûts du service. Un avenant à la présente convention sera proposé afin de réactualiser les tarifs.

Voté à l'unanimité.

Renouvellement de l'occupation temporaire du snack "Les Tilleuls" (DE 2018 14)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mme Sylvie PONS pour l'autoriser à utiliser un abri provisoire au snack "Les Tilleuls" situé sur la parcelle AB219 afin d'exercer une activité commerciale pendant la saison touristique soit du **1er avril au 30 novembre 2018.**

Voté à l'unanimité.

D.I.A. : Vente parcelles AP85-AP89 et AP123 LASSALVY G/ MORAIS CALDAIS J & SERRAO M.

Le Maire
Roland BOISSIERE